

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Clermont, tenue à la salle municipale de l'hôtel de ville le 13 décembre 2021 à 20 h 05.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le conseil municipal de la ville de Clermont siège en séance ordinaire ce lundi 13 décembre 2021.

Sont présents à cette rencontre :

Monsieur Rémy Guay, conseiller
Monsieur François Bergeron, conseiller
Monsieur André Bilodeau, conseiller
Madame Josée Asselin, conseillère
Madame Solange Lapointe, conseillère
Monsieur Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de monsieur le maire Luc Cauchon.

Sont également présents madame France D'Amour, directrice générale, monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics ainsi que monsieur Nicolas Savard, directeur des loisirs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO 12274-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en retirant le point 5.12 qui sera remis à une séance ultérieure.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1. Autorisation d'appel d'offres public – travaux de construction pour la mise à niveau de l'aréna de Clermont
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1. Octroi financier
 - 5.2. Nomination de maires suppléants
 - 5.3. Représentante à la MRC de Charlevoix-Est
 - 5.4. Responsabilités des membres du conseil municipal
 - 5.5. Nomination du maire pour être signataire à la caisse Desjardins de Charlevoix-Est
 - 5.6. Demande d'une carte de crédit visa Desjardins affaires
 - 5.7. Adoption du calendrier des séances ordinaires 2022
 - 5.8. Emplois d'été Canada – demande de subvention 2022
 - 5.9. Année financière 2021 – Affectation des dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.10. Année financière 2021 – Appropriation aux surplus affectés
 - 5.11. Année financière 2022 – Transfert vers les surplus affectés
 - 5.12. ~~Prévisions budgétaires 2021 de l'OMH de Charlevoix~~
 - 5.13. Vente terrain à Mélanie Lajoie et Mohamed Boussada
 - 5.14. Vente de terrain à William D. Lapointe
 - 5.15. Protocole d'entente dans le cadre du fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la vitalisation
 - 5.16. Programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE
 - 5.17. Dépôt du rapport d'audit de conformité de la CMQ portant sur l'adoption du budget 2021 et de l'adoption du PTI 2021-2023
 - 5.18. Appui à la MRC de Charlevoix-Est pour recevoir un soutien financier au volet 2 pour la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés
- 6. Travaux publics**

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

7. Urbanisme et environnement

7.1. Comité consultatif d'urbanisme

8. Sécurité publique

8.1. Organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est : acceptation du scénario final et engagement de la ville de Clermont

9. Loisirs, culture et tourisme

10. Avis de motion et règlements

10.1. Avis de motion – nouveau règlement VC-394-22-17 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année 2022

10.2. Avis de motion – règlement VC-462-22 décrétant un emprunt pour la relocalisation et l'aménagement de la bibliothèque municipale

10.3. Avis de motion – règlement VC-463-22 décrétant un emprunt pour la réfection de l'aréna

10.4. Avis de motion – règlement VC-464-22 décrétant un emprunt pour la réalisation de travaux pour le développement domiciliaire secteur aréna

11. Comptes

11.1. Ratification des déboursés et salaires de novembre 2021

11.2. Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 novembre 2021

12. Divers et période de questions

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO 12275-12-21

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉ-
SOLU À L'UNANIMITÉ QUE** les membres du conseil municipal adoptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 15 novembre 2021, et ce avec dispense de lecture ; une copie dûment certifiée du procès-verbal leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C -19).

4. APPEL D'OFFRES, SOUMISSIONS ET CONTRATS

4.1. AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES PUBLIC – TRAVAUX DE CONSTRUCTION POUR LA MISE À NIVEAU DE L'ARÉNA DE CLERMONT

RÉSOLUTION NO 12276-12-21

ATTENDU QUE le projet de mise à niveau de l'aréna de la ville de Clermont est prévu pour l'année 2022 ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a reçu une confirmation d'une aide financière du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS);

ATTENDU QUE les frais à assumer par la Ville de Clermont dans ce projet sont disponibles dans son surplus réservé pour l'aréna ;

ATTENDU QUE la Ville procédera à un règlement d'emprunt pour compléter le montage financier;

ATTENDU QUE la firme Unigec a été mandatée pour préparer les plans et devis pour la mise à niveau de l'aréna;

ATTENDU l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* précisant qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JO-
SÉE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint et directeur des travaux publics à procéder à un appel d'offres public relatif aux travaux de construction de la mise à niveau de l'aréna de la ville de Clermont.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1. OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO 12277-12-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- École Laure-Gaudreault – réveillon de Noël 200 \$
- Fondation Carmel Roy 100 \$

**5.2 NOMINATION DE MAIRES SUPPLÉANTS
RÉSOLUTION NO 12278-12-21**

CONSIDÉRANT l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* précisant que le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner comme maire suppléant pour les périodes suivantes :

- Monsieur Rémy Guay, conseiller du district no 1, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 31 juillet 2022;
- Monsieur François Bergeron, conseiller du district no 2, pour la période du 1^{er} août 2022 au 30 mars 2023;
- Monsieur André Bilodeau, conseiller du district no 3, pour la période du 1^{er} avril 2023 au 30 novembre 2023;
- Madame Josée Asselin, conseillère du district no 4, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 juillet 2024;
- Madame Solange Lapointe, conseillère du district no 5, pour la période du 1^{er} août 2024 au 30 mars 2025;
- Monsieur Bernard Harvey, conseiller du district no 6, pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 octobre 2025;

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

**5.3. REPRÉSENTANTE À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST
RÉSOLUTION NO 12279-12-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE madame Solange Lapointe, conseillère municipale soit autorisée, en cas d'absence de monsieur le maire Luc Cauchon, à le remplacer à titre de représentant de la Ville de Clermont auprès de la MRC de Charlevoix-Est.

QUE la présente résolution soit adressée à la MRC de Charlevoix-Est.

**5.4. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉSOLUTION NO 12280-12-21**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les responsabilités suivantes soient attribuées aux membres du conseil municipal :

- Monsieur Rémy Guay (district no. 1)
 - Sports et loisirs (aréna, tennis, curling, gym)
 - Terrain de jeux (sports jeunes, soccer, etc.)
- Monsieur François Bergeron (district no. 2)
 - Relations de travail
 - HLM
 - Sécurité publique (second)

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

- Monsieur André Bilodeau (district no. 3)
 - Sécurité publique (pompiers, police, protection civile)
 - Urbanisme (CCU second)
 - Politique familiale
- Madame Josée Asselin (district no. 4)
 - Urbanisme
 - CCU (incluant environnement, embellissement, etc.)
 - Maison des jeunes
 - Culture
- Madame Solange Lapointe (district no. 5)
 - Bibliothèque
 - Politique des aînées
 - RPA (Les Patriotes)
 - Politique familiale (second)
- Monsieur Bernard Harvey (district no. 6)
 - Voirie municipale
 - Montagne de la Croix
 - HLM (second)

5.5. NOMINATION DU MAIRE POUR ÊTRE SIGNATAIRE À LA CAISSE DES-JARDINS DE CHARLEVOIX-EST RÉSOLUTION NO 12281-12-21

CONSIDÉRANT QU'à la suite des élections municipales du 7 novembre 2021, le maire élu doit être désigné signataire pour le compte bancaire de la ville de Clermont à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AN-DRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer monsieur Luc Cauchon, signataire du compte bancaire de la ville de Clermont à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est à titre de maire et de retirer monsieur Jean-Pierre Gagnon de la liste des signataires.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

5.6. DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT VISA DESJARDINS AFFAIRES RÉSOLUTION NO 12282-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la directrice générale à faire la demande pour l'obtention d'une carte de crédit Visa Desjardins Affaires au nom du maire Luc Cauchon avec une limite de crédit de 1 000 \$ et à signer tous les documents pour et au nom de la ville à cet effet;

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est.

5.7. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2022 RÉSOLUTION NO 12283-12-21

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022. Ces séances se tiendront le lundi et débiteront à 20 h. Dans le cas où le lundi soit un jour férié, la séance sera reportée au mardi.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

Janvier	Février	Mars	Avril
Lundi, 17 janvier	Lundi, 14 février	Lundi, 14 mars	Lundi, 11 avril
Mai	Juin	Juillet	Août
Lundi, 9 mai	Lundi, 13 juin	Lundi, 11 juillet	Lundi, 08 août
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi, 12 septembre	Mardi, 11 octobre	Lundi, 14 novembre	Lundi, 12 décembre

5.8. EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – DEMANDE DE SUBVENTION 2022
RÉSOLUTION NO 12284-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2022 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Centre Service Canada-Québec, Emplois d'été Canada.

5.9. ANNÉE FINANCIÈRE 2021 – AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ
RÉSOLUTION NO 12285-12-21

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2021, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SO-LANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2021 soient appropriées au surplus non affecté :

Édifice Hôtel de ville chauffage granule (23 025 12 722)	95 176,79 \$
Skatepark / pumptrack (23 087 11 721)	199 214,33 \$
Vidange bassin (02 414 07 698)	27 019,59 \$
AON assurances générales (02 190 05 421)	18 059,84\$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.10. ANNÉE FINANCIÈRE 2021 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (réserves)
RÉSOLUTION NO 12286-12-21

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2021, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2021 soient appropriées au surplus affecté, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants ou estimés indiqués :

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

Surplus affecté PAAT:

Prolongement Antoine-Grenier (23 345 10 721)	110 268,35 \$
Professionnel secteur aréna (23 345 12 721)	10 493,03 \$

Surplus affecté Parc industriel:

Service d'arpentage prolongement parc industriel (23 346 10 721) :	2 346,46 \$
--	-------------

Surplus affecté Eau potable infrastructures:

Vanne de relâche PP4 (23 459 25 725) :	14 092,21 \$
--	--------------

Surplus affecté Réserve aréna :

Réfection édifice aréna (23 910 27 722) :	89 950 \$
---	-----------

Surplus affecté Réserve infrastructure :

Relocalisation bibliothèque (23 920 10 722) :	88 927,42 \$
---	--------------

Réserve carrières et sablières :

Traitement des données au 2021-12-10 (02 32005 452):	6 332,03 \$
Voirie rue Clairval (23 35042 721) :	2 774,83 \$
Travaux chemin des Lacs (23 35040 721) :	5 440,07 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.11. ANNÉE FINANCIÈRE 2021 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (réserves)

RÉSOLUTION NO 12287-12-21

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont affecte certaines sommes d'argent à des projets futurs ;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE pour l'année financière 2022, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté eau potable – infrastructures

50 % des revenus eau potable La Malbaie

Surplus affecté aréna

30 000 \$ plus droits d'entrée et 10 \$ l'heure location de glace au 31-12	30 000 \$
--	-----------

Surplus affecté infrastructure

73 315 \$

Surplus affecté vidange des bassins

90 000 \$

Surplus affecté aréna

100 000 \$

Surplus affecté PAAT (vente de terrains au 2021-11-30)

67 642 \$

Surplus affecté Parc industriel

5 915 \$

QUE la présente résolution soit adressée à Benoit Côté CPA.

5.12. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE L'OMH DE CHARLEVOIX

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.13. VENTE DE TERRAIN À MÉLANIE LAJOIE ET MOHAMED BOUSSADA

RÉSOLUTION NO 12288-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vend à madame Mélanie Lajoie et monsieur Mohamed Boussada demeurant au 12 rue du Plateau à Clermont un terrain

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

situé sur le lot 6 074 438 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 451,90 mètres carrés et le lot 6 074 439 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 564,30 mètres carrés pour un coût total de 22 199,15 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 29 novembre 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à madame Mélanie Lajoie et monsieur Mohamed Boussada ainsi qu'à madame Stéphanie Bouchard, notaire.

5.14. VENTE DE TERRAIN À WILLIAM D. LAPOINTE RÉSOLUTION NO 12289-12-21

CONSIDÉRANT la résolution no 11396-06-18 établissant le coût pour la vente des terrains résidentiels par la Ville de Clermont à 19,50 \$ le mètre carré;

CONSIDÉRANT la résolution no 12139-04-21 a établi une réduction du lot 5 172 683 à 13 \$ le mètre carré en raison du remblai sur sa partie arrière en raison d'une pente abrupte et que la condition du terrain pourrait créer des frais supplémentaires au futur acquéreur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont en accord pour ajouter une réduction supplémentaire au lot 5 172 683 portant le prix final à 9,75 \$ le mètre carré;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont vend à monsieur William D. Lapointe demeurant au 60 rue de l'Église à La Malbaie un terrain situé sur le lot 5 172 683 au cadastre du Québec, dans la ville de Clermont, contenant une superficie de 926 mètres carrés pour un coût total de 10 380,52 \$ taxes incluses, et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 22 novembre 2021 ;

QUE monsieur le maire ou le maire suppléant, et la directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur William D. Lapointe ainsi qu'à madame Marie-Josée Caron, notaire.

5.15. PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 4 SOUTIEN À LA VITALISATION RÉSOLUTION NO 12290-12-21

CONSIDÉRANT le projet de la Ville de Clermont de relocaliser son service de bibliothèque afin d'améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et privilégier ainsi le développement culturel de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a déposé une demande d'aide financière de 100 000 \$ au Fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la vitalisation le 14 juillet 2021 et portant le numéro FRR 4 2021-08-05 pour consolider le coût des travaux et que la Ville a eu confirmation que l'aide financière est accordée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire ou le maire adjoint et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer le protocole d'entente dans le cadre du Fonds régions et ruralité – volet 4 soutien à la vitalisation ainsi que tout autre document requis à cette fin;

QUE la présente résolution soit adressée la MRC de Charlevoix-Est.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

5.16. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA) PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE RÉSOLUTION NO 12291-12-21

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont approuve les dépenses d'un montant de 11 537 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.17. DÉPÔT DU RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2021 ET L'ADOPTION DU PTI 2021-2023 RÉSOLUTION NO 12292-12-21

ATTENDU l'audit de conformité réalisé par la Commission municipale du Québec dans toutes les municipalités du Québec portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 ;

ATTENDU QUE l'objectif de cet audit était d'effectuer une analyse de fond permettant d'évaluer dans chaque municipalité la conformité des processus réglementaires ;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, ce rapport d'audit doit être déposé publiquement aux membres du conseil pour que ces derniers en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a été déclarée conforme aux processus réglementaires de l'adoption de son budget 2021 et de l'adoption de son PTI 2021-2023 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER FRANÇOIS BERGERON ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil de la ville de Clermont prend acte du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023 et que la Ville de Clermont a été déclarée conforme aux processus réglementaires de l'adoption de son budget 2021 et de l'adoption de son PTI 2021-2023.

5.18. APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RECEVOIR UN SOUTIEN FINANCIER AU VOLET 2 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D’ACTION EN FAVEUR DES ÂÎNÉS
RÉSOLUTION NO 12293-12-21

CONSIDÉRANT QUE le Québec est l’une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada (2016), la population de la MRC de Charlevoix-Est s’élève à 15 509 habitants et que les personnes âgées de 55 ans et plus forment une proportion importante de la population totale, soit 45%;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a amorcé en 2019 le renouvellement de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) qui a été soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis aux municipalités de la MRC de Charlevoix-Est d’élaborer et d’adopter des politiques et des plans d’action spécifiques à leurs réalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont créé des comités de pilotage permettant de travailler sur le plan d’action MADA de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la MRC ont adopté les plans d’action et la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE les retombées positives du volet 2 du programme de soutien MADA se soient avérées positives pour la mise en œuvre de certaines actions des municipalités et des MRC au Québec et que la présence d’un coordonnateur MADA permet de faciliter l’obtention de financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui permet de se joindre à la démarche collective de la MRC de Charlevoix-Est qui est de déposer une demande au ministère pour se doter d’une ressource à quelques jours par semaine dont le mandat sera de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d’action MADA et d’accompagner les comités de mise en œuvre des actions, d’appuyer les responsables administratifs de la MRC et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d’action MADA, d’établir des mécanismes de suivi et d’évaluation de l’atteinte d’objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d’action MADA et de concerter et mobiliser le milieu;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont appuie et mandate la MRC de Charlevoix-Est dans sa demande de soutien financier au Programme de soutien à la démarche MADA au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du volet deux;

Il est également résolu que le conseil municipal mandate madame Solange Lapointe à titre de représentante du comité MADA de la MRC de Charlevoix-Est pour assurer le suivi au comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d’action MADA et que le conseil municipal assure un suivi au plan d’action MADA.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1. COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME
RÉSOLUTION NO 12294-12-21

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement no. 360-91 constituant un comité d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l’article 8 du règlement no. 360-91 prévoit le renouvellement des mandats de 2 ans des membres du comité;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT ÉGALEMENT QUE l'article 12 du règlement no. 360-91 prévoit la nomination du (de la) président (e) du comité d'urbanisme par le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE :

- Monsieur André Bilodeau soit nommé membre du comité d'urbanisme, aux sièges numéros 2 et 4 pour un mandat de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et;
- Madame Josée Asselin soit nommée présidente du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 également.

QUE la présente résolution soit adressée à tous les membres du comité d'urbanisme de la Ville de Clermont, ainsi qu'à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. ORGANISATION DU SAUVETAGE D'URGENCE HORS ROUTE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST : ACCEPTATION DU SCÉNARIO FINAL ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CLERMONT RÉSOLUTION NO 12295-12-21

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-27 du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est relative au scénario final retenu pour l'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire municipalisé et en territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère au choix retenu par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la MRC de Charlevoix-Est au nom des municipalités et des territoires non organisés (TNO) de son territoire pour l'achat d'équipements et de formation;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ BILODEAU ET RÉSOLU UNANIMEMENT ce qui suit :

De s'engager à participer au projet d'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé et à assumer une partie des coûts;

D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH;

De nommer la MRC de Charlevoix-Est comme organisme responsable du projet auprès du MAMH dans le cadre de la demande d'aide financière;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Charlevoix-Est.

9. LOISIRS CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1. AVIS DE MOTION – NOUVEAU RÈGLEMENT VC-394-22-17 DÉTERMINANT LE TAUX DES TAXES IMPOSÉES POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal est autorisé par la *Loi sur les Cités et Villes* du Québec à imposer et prélever les taxes nécessaires pour satisfaire aux dépenses prévues dans le budget annuel;

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

POUR CES MOTIFS, AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame la conseillère **JOSÉE ASSELIN**, de la présentation d'un nouveau règlement VC-394-22-17 déterminant le taux des taxes imposées pour l'année budgétaire 2022.

Madame la Conseillère **JOSÉE ASSELIN** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

10.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-462-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AVIS DE MOTION est par la présente donné par madame la conseillère **SOLANGE LAPOINTE**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro VC-462-22 décrétant un emprunt en vue de procéder à l'aménagement de la nouvelle bibliothèque municipale de la ville de Clermont.

Madame la Conseillère **SOLANGE LAPOINTE** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

10.3. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-463-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DE L'ARÉNA DE LA VILLE DE CLERMONT

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller **RÉMY GUAY**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro VC-463-22 décrétant un emprunt en vue de procéder à la réfection de l'aréna de la ville de Clermont.

Monsieur le Conseiller **RÉMY GUAY** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

10.4. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VC-464-22 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE – SECTEUR ARÉNA

AVIS DE MOTION est par la présente donné par monsieur le conseiller **BERNARD HARVEY**, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro VC-464-22 décrétant un emprunt en vue de procéder à la construction de services municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux et des infrastructures de voirie pour la réalisation d'un développement domiciliaire – secteur aréna.

Monsieur le Conseiller **BERNARD HARVEY** dépose au conseil municipal un projet de règlement en ce sens.

Des copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

11. COMPTES

11.1. RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE NOVEMBRE 2021 RÉSOLUTION NO 12296-12-21

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de novembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSÉE ASSELIN ET RÉSOLU UNANIMEMENT de ratifier les déboursés de novembre 2021 au montant de **170 075,35 \$** (*chèques manuels : 9 777,56 \$ + prélèvements 89 552,08 \$*) ainsi que le versement des salaires de novembre 2021 au montant de **70 745,71 \$**.

SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 13 DÉCEMBRE 2021

11.2. AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-11-2021 RÉSOLUTION NO 12297-12-21

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de novembre 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2021 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de **251 471,07 \$** (251 471,07 \$ - chèques annulés : 0 \$).

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

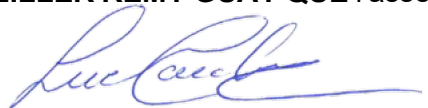
13. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉSOLUTION NO 12298-12-21

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY QUE l'assemblée soit levée à 20 h 31.

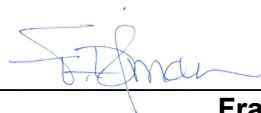
VRAIE COPIE CERTIFIÉE



France D'Amour
Directrice générale



Luc Cauchon
Maire



France D'Amour
Directrice générale